

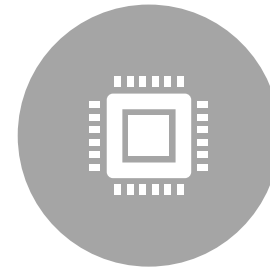
LIVRET D'ACCUEIL DU  
STAGIAIRE



# TABLE DES MATIERES



Présentation du  
Cabinet VAUTRIN  
AVOCATS – page 3



Locaux et matériels –  
page 4



Droits et devoirs du  
stagiaire – page 5



Contacts – page 6

Cabinet d'avocats spécialisé en Droit du travail, Droit de la sécurité Sociale et de la Protection Sociale, et en droit pénal du travail, cela fait presque 25 ans que nous vous conseillons et vous accompagnons au quotidien en conseil et en contentieux sur chacune de vos problématiques.

Notre expertise reconnue en droit social nous a permis de développer des formations sur mesure que nous déclinons dans des ateliers à vocation généraliste (actualités trimestrielles...) ou dans le cadre de formations plus spécifiques.

# Présentation du Cabinet VAUTRIN AVOCATS

# LOCAUX ET MATÉRIEL

**Le Cabinet VAUTRIN AVOCATS s'engage à disposer de moyens matériels adaptés à la formation et au public :**

- **A faire des formations dans des locaux, adéquats et suffisants ;**
- **A fournir des équipements adaptés aux domaines de formation et au nombre de stagiaires.**

**Un support de cours adapté à chaque formation est remis soit en début soit en fin de stage.**



# DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur, disponible sur le site [www.vautrin-avocats.fr](http://www.vautrin-avocats.fr), et s'y conformer. Acteur et observateur, le stagiaire réalise des transmissions écrites et orales. Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur du Cabinet) et des droits des clients.

Nous insistons particulièrement sur le respect :

- Des stagiaires et clients en tant que personne
- Des consignes de sécurité en vigueur au sein du Cabinet ;
- Des règles d'hygiène (une tenue correcte et propre, respect des matériels) ;
- Des règles de civilité.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit en avvertir le formateur. Le stagiaire est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son investissement et de sa curiosité.



# CONTACTS

## LES FORMATEURS



Gwenaelle VAUTRIN

[g.vautrin@vautrin-avocats.fr](mailto:g.vautrin@vautrin-avocats.fr)



Nicolas NOURRY

[n.nourry@vautrin-avocats.fr](mailto:n.nourry@vautrin-avocats.fr)



Jordan LEDOUX

[j.ledoux@vautrin-avocats.fr](mailto:j.ledoux@vautrin-avocats.fr)

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES



Mirella CAPUZZIMATI

[secretariat@vautrin-avocats.fr](mailto:secretariat@vautrin-avocats.fr)

03,75,24,00,50